



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	9
Présents	7
Votants	9

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 5 juin, Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, André BERTERO.

N° 2025/22 -

Date de la convocation municipale : 27 mai 2025

OBJET :

**Retrait de la délibération
n° 2025-13 relative à l'élection
du 4^{ème} adjoint A. BROUSSE
en remplacement de Mme R.
FARLIN démissionnaire**

Présents :

Mmes Sophie KERNEN – Natacha GRISONI & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN

M. Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Suite au Conseil Municipal du 7 avril 2025, au cours duquel le conseil municipal procéda à l'élection du 4^{ème} adjoint, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération n° 2025-13 qui a été transmise à la Préfecture le 10 avril 2025.

Cependant, un déféré préfectoral a été déposé auprès du Tribunal Administratif d'AIX-EN-PROVENCE le 17 avril 2025, demandant le retrait de la délibération n° 2025-13, pour les deux griefs suivants :

- Sur la méconnaissance des règles de forme relatives au procès-verbal (absence d'espace réservé aux réclamations et observations, absence de mention de l'heure d'ouverture et de clôture du scrutin, signature et affichage du procès-verbal, absence de feuilles de pointage)
- Sur l'existence d'une erreur de droit tirée de l'absence d'organisation d'élections complémentaires préalables à la convocation du conseil municipal.

Pour ces raisons, M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le retrait de la délibération n° 2025-13.

Après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés décide à :

- 8 voix Pour : Sophie KERNEN – Natacha GRISONI - Mélanie GALVEZ qui donne pouvoir à Mme Sophie André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE -Alain GRANDGIRARD qui donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE
- 1 Abstention : Alain BROUSSE

➤ **Approuve** le retrait de la délibération 2025-13.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,



Stephan LUCIBELLO

Le Maire d'AURONS,



André BERTERO

Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication

Délibération 2025-22 du 5 juin 2025 – 2/2